

DÉPARTEMENT : SAVOIE
ARRONDISSEMENT : ST JEAN DE MAURIENNE
COMMUNE : ALBIEZ LE JEUNE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc BLANGY, Maire.

PRÉSENTS : MMES et MM BLANGY Jean-Marc, PERNET Florian, BRUNET Michel, GACHET Edith, DUQUESNOIS Olivier, GORRE Alfred, GORRE Xavier, BASSO Philippe, JULLIEN Jean-Charles, FARCE Xavier, BÉTRANCOURT Brigitte.

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PERNET Florian

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 heures 05.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal si le compte-rendu de la séance précédente du 14 juin 2021 suscite des remarques.

Le compte-rendu est approuvé par 10 voix pour (dont 0 procuration), 0 voix contre, 1 abstention (Michel Brunet – absent au dernier conseil).

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'ajout d'un point à l'ordre du jour : il s'agit de l'attribution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'ajouter l'attribution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

ORDRE DU JOUR

1. Reversement de la dotation touristique
2. Coupes de bois suite à glissement de terrain
3. Création régie d'avances
4. Projet d'épicerie ambulante
5. Etat de la réflexion du comité consultatif zone de loisirs
6. Attribution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires
7. Questions diverses

1 – REVERSEMENT DE LA DOTATION TOURISTIQUE

Toutes les communes de la 3CMA doivent agréer au reversement de la dotation touristique que la communauté de communes perçoit à la place du 4 communes concernées.

Michel Brunet émet les mêmes réserves que précédemment.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

➤ **APPROUVE** le reversement de la dotation touristique au titre de l'année 2021 aux communes concernées par le biais des attributions de compensation selon les montants précisés ci-après et sur la base du dernier rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 25 juin 2019 :

	Reversement de la dotation touristique sur la base du dernier rapport de la CLECT du 25/06/2019
VILLAREMBERT – LE CORBIER	520 550 €
FONTCOUVERTE – LA TOUSSUIRE	229 560 €
SAINTE SORLINE D'ARVES	73 119 €
SAINTE JEANNE D'ARVES	71 850 €
Total	895 079 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

2 – COUPES DE BOIS SUITE À GLISSEMENT DE TERRAIN

Suite au glissement de terrain qui s'est produit dans la Grande Combe, le long de la commune de Montricher Albanne en parcelle communal d'Albiez le Jeune (n° 29), les services du RTM ont conseillé, afin de ne pas perdre les bois, de réaliser une coupe dans ces zones en mouvement.

L'estimation du volume à récupérer est de 180 m³.

Le conseil municipal demande que l'exploitation de ces bois soit faite sans aménagement particulier à réaliser par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve l'exploitation des bois de la parcelle 29.

3 – CRÉATION D'UNE RÉGIE D'AVANCES

Afin de pouvoir procéder aux petits achats (affranchissement, petites fournitures administratives, etc.), la municipalité souhaite créer une régie d'avances.

La régie paiera les dépenses suivantes : alimentation, produits d'entretien, fournitures diverses, fournitures de bureau, fournitures / entretien matériel roulant et frais postaux.

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 100 €.

Monsieur le Maire propose que la régisseuse de cette régie soit Mme Marie-Christine Mollaret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve cette décision.

4 – CRÉATION D'ÉPICERIE AMBULANTE

Madame Émilie Courtois souhaite créer une épicerie ambulante pour les villages du massif.
La commune d'Albiez-le-Jeune souhaite soutenir le démarrage de l'activité de Madame Courtois de toutes les manières possibles : mise à disposition gracieuse du ou des emplacement(s) nécessaire(s) et visibilité sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, accepte de soutenir cette initiative.

5 – ÉTAT DE LA RÉFLEXION DU COMITÉ CONSULTATIF ZONE DE LOISIRS

Olivier Dusquesnois souhaite faire le lien entre la commission consultative et le conseil municipal.
Monsieur le Maire explique le fonctionnement actuel de la zone de loisirs : remise en état par 2 journées de chantier bénévole, intervention d'un employé des Ateliers de Maurienne pendant 1 journée.
Au niveau du plan d'eau, la surveillance est effectuée par les 3 jeunes surveillants de baignade formés cette année par la 3CMA. Ces 3 jeunes se relaient pour surveiller le plan d'eau durant les 6 semaines de la saison estivale.

Michel Brunet précise que la quasi-totalité du matériel de surveillance du plan d'eau est mise à disposition gracieusement par les remontées mécaniques d'Albiez-Montrond.

Olivier Duquesnois expose les réflexions du comité consultatif zone de loisirs : la commission a constaté que l'entretien de la zone de loisirs posait problème, elle demande la position du conseil sur les moyens que la commune mettrait en œuvre pour aménager la zone de loisirs et se pose la question de solliciter un organisme pour se faire accompagner sur cette question.

Il précise que le nombre de participants au comité consultatif s'étiole.

Le conseil va améliorer la planification de l'entretien de la zone de loisirs, propose de faire intervenir un organisme spécialisé dans l'urbanisme et l'aménagement lors d'une prochaine commission extra-municipale et souhaite faire le point sur l'alimentation en eau du bassin de baignade.

Départ de Jean-Charles Jullien à 22h40.

6 – ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

La Trésorerie a indiqué que la commune n'était plus en règle concernant le paiement des heures supplémentaires des employés communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, autorise le versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

7 – QUESTIONS DIVERSES

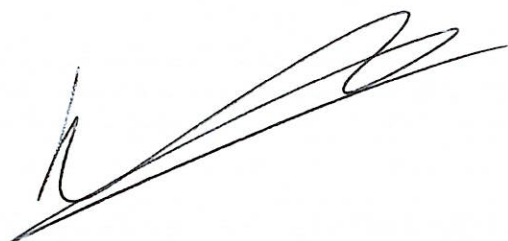
- Information sur la création prochainement d'une agence postale communale : le dossier suit son cours.

- Concert de jazz du 20 août : la question du pass sanitaire se pose actuellement en sachant que les décisions nationales et préfectorales vont peut-être évoluer d'ici au 20 août. Pour l'instant, le concert est maintenu.

- Xavier Farce interroge les conseillers sur la question du déneigement cet hiver et propose la tenue d'une commission travaux en septembre sur ce sujet-là.

La séance est levée à 23h16.

Le Secrétaire de séance,
M Florian PERNET



Le Maire,
M. Jean-Marc BLANGY

